

UBP Asset Management (Europe) S.A.

287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 177 585

INFORMATION ET AVIS AUX ACTIONNAIRES DE

UBAM - ABSOLUTE RETURN FIXED INCOME

Luxembourg, le 28 septembre 2018

Chers actionnaires,

UBP Asset Management (Europe) S.A. (ci-après la « Société de gestion »), avec l'approbation du Conseil d'administration d'UBAM, vous informe de la décision relative au compartiment UBAM - ABSOLUTE RETURN FIXED INCOME (ci-après le « Compartiment ») prise par résolution circulaire, à savoir :

La Commission de gestion et la Commission de performance sont modifiées comme suit :

1. Commission de gestion maximum

Type d'action	Ancienne Commission de gestion maximum	Nouvelle Commission de gestion maximum
AP (tous)	0.80%	0.65%
UP (tous)	0.50%	0.42%
IP (tous)	0.50%	0.42%

2. Commission de performance

Type d'action	Ancienne Commission de performance	Nouvelle Commission de performance
AP, UP et IP (tous)	10% au-dessus de l'EONIA (*)	20% au-dessus de l'EONIA + 2 % (*)

Classe d'Actions EUR	EONIA + 2%
Classe d'Actions couvertes en USD	US Dollar Overnight Deposit Offered Rate + 2%
Classe d'Actions couvertes en GBP	British Pound Overnight Deposit Offered Rate + 2%
Classe d'Actions couvertes en CHF	Swiss Franc Overnight Deposit Offered Rate + 2%
Classe d'Actions couvertes en SEK	Swedish Krona Overnight Deposit Offered Rate + 2%

Les changements susmentionnés prendront effet le 1^{er} novembre 2018.

Les actionnaires du compartiment UBAM - ABSOLUTE RETURN FIXED INCOME qui sont en désaccord avec le changement susmentionné concernant le Compartiment pourront demander sans frais le rachat de leurs actions du Compartiment.

UBP Asset Management (Europe) S.A.